

DANS L'ACTU

Privatisation des terres et des semences

Le gouvernement met les agriculteurs ivoiriens en danger

Par Anderson Diétri

Pousser à des changements de législations sur le foncier mais aussi obtenir la privatisation des semences. C'est l'objectif des multinationales qui, loin de l'idée de produire en grande quantité pour nourrir la planète, cherche plutôt à faire du profit. Dans un rapport publié en janvier dernier, l'ONG GRAIN et son partenaire AFSA (Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique) décrivent le danger que ce modèle représente pour la souveraineté alimentaire et la biodiversité et les acteurs impliqués. La guerre est déclarée aux paysans et agriculteurs qui seront dans l'état de ces grandes entreprises qui cherchent à étendre leur hégémonie



Les graines et les terres sont en passe d'être privatisées.

Remise en cause des lois foncières et semencières : qui tire les ficelles des changements en Afrique ? ». Dans son dernier rapport produit conjointement avec l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) et publié en janvier dernier, l'ONG internationale GRAIN basée en Espagne démasque la pression exercée par les grandes firmes occidentales et les bailleurs de fonds sur les Etats africains afin d'obtenir la mise en place de nouvelles législations foncières et semencières. Objectif : avoir la mainmise sur les terres et contrôler le secteur de la distribution/commercialisation des semences, au détriment des paysans qui perdent leurs moyens de subsistance. Ce qui représente un danger pour la souveraineté alimentaire ainsi que pour la biodiversité qui disparaît progressivement. A l'instar de plusieurs pays africains, la Côte d'Ivoire n'échappe à la terrible influence des lobbies et des pays les plus industrialisés qui veulent imposer leur diktat. « Le gouvernement de Côte d'Ivoire s'est engagé, dans le cadre de la Nouvelle Alliance du G8, à accélérer la délimitation des terres villageoises et l'émission de certificats fonciers d'ici juin 2015, en application de la Loi sur le foncier rural », souligne le rapport. En clair, la délimitation des terres et leur enregistrement va aboutir à la délivrance de titres fonciers (ou de propriété) agricoles. Ce qui permet aux investisseurs étrangers de louer ou posséder des terres sur une longue durée, au détriment des

petits agriculteurs et des communautés rurales dont les droits sont affaiblis. Ce n'est pas tout. « Abidjan a également accepté d'adopter une nouvelle loi semencière conforme à la législation régionale élaborée par le biais de l'UEMOA et de la CEDEAO, et de simplifier les procédures pour l'approbation et l'enregistrement des variétés végétales dans le catalogue officiel », révèlent les auteurs du rapport. Cela signifie que le gouvernement va autoriser l'inscription dans un catalogue des variétés des différents types de semences à commercialiser et les noms de leurs... propriétaires, c'est-à-dire les géants du secteur. Du coup, ces multinationales auront des droits de propriété intellectuelle sur les variétés végétales : c'est le brevetage. Les agriculteurs n'auront plus la possibilité d'échanger ou de vendre des semences non homologuées récoltées dans leurs plantations. Leurs droits ancestraux de replanter des semences traditionnelles ou de ferme seront ainsi restreints. Ils seront contraints d'acheter de nouvelles semences puisque ces variétés sont dès lors verrouillées et ne peuvent être ressemées l'année suivante. Comme on le voit, le but réel n'est pas de nourrir la planète mais de faire des profits. La privatisation des variétés entraîne également une criminalisation des agriculteurs qui ne se conformeront pas à ce nouveau modèle une fois qu'il sera adopté. Un paysan illettré dans un village d'Odienné (dans le nord de la Côte d'Ivoire) pourra-t-il se conformer à ce

nouvel ordre envisagé ? Le constat est clair, les graines ne sont plus aujourd'hui de simples pépins que les paysans peuvent replanter à leur guise. Cette pratique ancestrale est en péril : on veut faire de ce que la nature a créé une marchandise. Les multinationales veulent devenir propriétaires des graines. Mais qui va stopper ces géants mondiaux qui veulent tout privatiser sur le continent ? En tout cas, pas le gouvernement ivoirien qui veut aller vite mais dans un sens contraire aux attentes des paysans et à leur capacité à continuer une agriculture différente du modèle que veulent imposer les semenciers. En novembre dernier, il a officialisé un projet de production de maïs hybride sur une superficie de 3 000 hectares dans les régions de la Marahoué (2 000 hectares) et du Béliér (1 000 hectares). L'un des acteurs clés de ce projet : le Groupe américain PIONEER qui figure parmi les

semences, tous les Etats participants, à l'exception du Bénin, ont accepté d'adopter des lois et des règles de protection des obtentions végétales pour la commercialisation de semences qui renforcent le soutien au secteur privé. Malgré le fait que plus de 80 % du total des semences en Afrique est encore produit et diffusé par le biais des systèmes de semences « informels » (conservation des semences dans l'exploitation et distribution non réglementée entre agriculteurs), il n'y a aucune prise en compte dans le programme de la Nouvelle Alliance de l'importance des systèmes paysans de conservation, de partage, d'échange et de vente des semences », regrette GRAIN et AFSA. Depuis juillet 2014, révèle ce rapport, le gouvernement ivoirien s'est engagé, à l'instar des neuf autres pays, à 213 changements de politique dont environ 43

On pourrait objectivement s'interroger aujourd'hui sur la contrepartie de l'admission de la Côte d'Ivoire au MCC qui implique l'adoption de multiples réformes de libéralisation du marché.

Ceux qui tirent les ficelles

De leur côté, les Etats-Unis, l'Europe, les institutions et bailleurs de fonds qui tirent les ficelles ne souhaitent pas donner d'explications sur les réformes qu'ils encouragent. « De nombreux appels téléphoniques aux bureaux de la Banque mondiale et de la Millennium Challenge Corporation (MCC) sont restés sans réponse. L'Agence américaine pour le développement international (USAID) n'a pas daigné non plus nous répondre. Même les représentants de l'Union africaine n'ont pas voulu répondre aux questions des citoyens africains qui dressaient cet inventaire, ni en assumer la responsabilité », déplorent les auteurs du rapport. La complexité des Etats africains est également décriée ainsi que la mise en place de cadre réglementaire sous-régionale. « Tout cela fait partie d'une action coordonnée par tous ces acteurs essentiels - la Banque mondiale, le G8, l'AGRA, l'industrie semencière et les ministères du développement et de la coopération - pour se servir des CER [Communauté économiques régionales] comme d'un moyen pour réaliser leur objectif consistant à changer les lois semencières africaines et à mettre en place un marché rentable pour les entreprises privées impliquées dans la production et la distribution des semences, et à supprimer le rôle de l'Etat dans les secteurs des semences et des engrais », souligne-t-il. Des millions d'agriculteurs africains et leurs familles sont aujourd'hui menacés par les réformes foncières. Mais aussi et surtout semencières qui favorisent la monopolisation des systèmes semenciers locaux par les entreprises étrangères, et perturbera les systèmes agricoles traditionnels dont dépendent ils pour leur survie. Les Etats sont donc interpellés surtout à un moment où l'avant-projet de règlement portant cadre juridique communautaire de biosécurité doit être très bientôt adopté par les 15 pays de la Cedeao, la Mauritanie et le Tchad.

Les agriculteurs n'auront plus la possibilité d'échanger ou de vendre des semences non homologuées récoltées dans leurs plantations. Leurs droits ancestraux de replanter des semences traditionnelles ou de ferme seront ainsi restreints.

cinq plus grands semenciers dans le monde.

Privatisation dangereuse des terres et des semences

La tendance est aujourd'hui à la privatisation des terres et des semences sur le continent, sous la pression des pays industrialisés et des multinationales. Une initiative inédite a été lancée en 2012 par la Nouvelle Alliance du G8 pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle vise à mobiliser des capitaux privés destinés à des investissements dans l'agriculture africaine. Mais avec une contrepartie : des modifications de politiques foncières et semencières dans les pays cibles. Ce programme sera mis en œuvre jusqu'en 2022 dans dix pays africains dont... la Côte d'Ivoire. « Pour ce qui est des

visent des lois foncières. En avril 2014, l'UE a lancé un nouveau programme visant à améliorer la gouvernance foncière en Afrique sub-saharienne. Dix pays au nombre desquels se trouve la Côte d'Ivoire figure là encore sur la liste. Le vers est visiblement déjà dans le fruit. Le gouvernement ivoirien a-t-il mesuré suffisamment les impacts de ces réformes avant de s'y engager ou a-t-il privilégié des avantages économiques à court terme en fonçant tête baissée malgré les dangers que ces réformes représentent ?